

PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2022

La convocation à la réunion du Conseil Municipal a été transmise à chaque conseiller, le 05 avril, à l'effet de délibérer le mardi 12 avril 2022.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil ;
- 2- Vote des taux d'imposition ;
- 3- Vote des subventions ;
- 4- Vote du budget principal 2022 ;
- 5- Régie d'avance avec carte bancaire ;
- 6- Travaux de voirie au lieu-dit Les Cottets ;
- 7- Sécurité du village ;
- 8- Questions et affaires diverses.

L'an deux mil vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Claudine PESANT.

Étaient présents :

- Madame Claudine PESANT
- Madame Céline HABAY
- Monsieur François GUYARD
- Monsieur Edouard RANSON
- Monsieur Jean-Noël SÉRY
- Monsieur Bruno GOUIN
- Madame Anita LAISNÉ
- Madame Sylvie PROT
- Madame Angéline VAST
- Madame Babette NACHBAR

Était absente excusée :

- Madame Céline MAINGOT

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno GOUIN

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 h 30.

1/Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le procès-verbal du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2/ Vote des taux d'imposition :

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions fiscales 2022 et les besoins exprimés en matière de financement dans le cadre de la préparation du budget.

Madame le Maire propose de ne pas changer les taux d'imposition.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :**

Taxe foncière (bâti) : 34.08 %

Taxe foncière (non bâti) : 32.80 %

3/ Vote des subventions :

Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions afin de définir les attributions en vue du vote de budget par la suite.

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes à inscrire au budget 2022 :

- Commune de Champignelles – piscine : 200 €
- Commune de Champignelles – frais de scolarité : 1000 €
- Syndicat Intercommunal Collège et Lycée de Toucy – frais de transport : 1100 €
- Coopérative scolaire de l'école primaire de Champignelles : 420 €

4/ Vote du budget principal 2022 :

Madame le Maire rappelle que le budget a été étudié lors de la réunion de préparation budgétaire du 29 mars 2022 et donne lecture des quelques changements apportés depuis cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité, le budget 2022, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 545 380.04 €
- Section d'investissement : 116 430.63 €

5/ Régie d'avance avec carte bancaire :

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'au cours de la séance de conseil municipal du 22 février 2022, il avait été reporté le point de création d'une régie d'avance avec carte bancaire. Madame le Maire rappelle que la création de cette régie est nécessaire afin de pouvoir effectuer des achats sur internet (cadeau de nos aînés, petites fournitures diverses...).

Au cours de la séance du 22 février, Madame Anita Laisné s'était proposée pour être régisseur titulaire. Sa candidature avait été acceptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise en place d'une régie d'avance avec carte bancaire
- **NOMME** Madame Anita LAISNÉ comme régisseur titulaire
- **AUTORISE** Madame le Maire à opérer la gestion de cette régie par arrêtés.

6/ Travaux de voirie au lieu-dit « Les Cottets » :

Madame le Maire rappelle que des travaux au lieu-dit « Les Cottets » ont été effectués. Suite à ces travaux, un voisin se plaint de remontée d'eau anormale au niveau de sa fosse septique. Madame le Maire, l'adjoint Monsieur Guyard, l'entreprise MICHALYK en présence du propriétaire se sont rendus sur place pour constater les désagréments engendrés suite aux travaux. Après constatations, il s'avère qu'il faut procéder à la création d'un fossé de 40 mètres. La réalisation d'un passage busé est à réaliser aussi, afin que ce propriétaire puisse à nouveau accéder à sa parcelle située derrière sa maison.

Madame le Maire a pris contact avec le propriétaire dès réception du devis.

Le propriétaire ne souhaite pas régler la totalité des frais engendrés à la réalisation du passage busé. Madame le Maire lui propose de demander au conseil municipal l'accord pour prendre à charge 50 % des travaux du passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour et 2 abstentions :

- **DÉCIDE** d'effectuer des travaux supplémentaires et de retenir le devis de l'entreprise EIRL Michalyk pour un montant de 960 € H.T
- **DECIDE** de demander une participation au propriétaire à hauteur de 50 % des travaux le concernant un passage busé pour accès au terrain soit 280 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant aux travaux.

7/ Sécurité du village :

Madame le Maire donne lecture d'un nouveau devis suite à la visite d'un technicien du Département et de problèmes rencontrés quant à l'installation du panneau clignotant zone à 30 km/h et précise que certains de ces travaux de sécurité sont éligibles à une subvention dans le cadre des amendes de police à hauteur de 50% du montant H.T.

Madame le Maire précise que le plan de financement reprendra le précédent devis signé ainsi que le nouveau devis concernant l'acquisition supplémentaire de panneaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de faire l'acquisition de panneaux supplémentaires auprès de la société Signaux Girod sis 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny pour un montant de 391.44 € H.T ;
- **DECIDE** de retenir le devis concernant le déplacement de certains panneaux auprès de la société Signaux Girod sis 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny pour un montant de 1266.96 € H.T ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis correspondant ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police ;

- **ACCEPTTE** le plan de financement prévisionnel pour la sécurité du village suivant :

DÉPENSES	RESSOURCES
Montant subventionnable 2 591.08 € H.T. <u>Détail des dépenses</u> - panneaux	<u>Détail des subventions demandées</u> Amende de police (50%) : 1 295.54 € Autofinancement (minimum 20 %) -Fonds propres : 1 295.54 €
TOTAL H.T. : 2 591.08 €	TOTAL H.T. : 2 591.08 €

AFFAIRES DIVERSES

Comptes rendus réunions :

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal ayant participé aux différentes réunions :

- Conseil Communautaire du 21 mars 2022 : l'ordre du jour étant principalement le vote des différents budgets. Madame Céline HABAY, déléguée communautaire souhaiterait qu'un conseiller postule comme membre de la commission des finances afin d'avoir accès aux différents échanges et documents concernant les budgets au préalable de la réunion de validation de la Communauté de Communes. Le nouveau siège social de la Communauté de Communes Puisaye Forterre a également été abordé. Apparemment le grenier du prochain siège communautaire à Saint-Fargeau n'est pas aménageable car il y a la présence de chauve-souris (espèces protégées). Il va donc être nécessaire de garder un pôle de la Communauté de Communes à Toucy soit environ 80 m² de bureau.
- Conseil d'école de Champignelles : Babette NACHBAR nous informe que tout va bien à l'école et qu'il n'est pas prévu de fermeture de classe. Une maîtresse (Annie TOURNELLE) part en retraite à la fin de l'année scolaire et sera probablement remplacée par un jeune diplômé. Quant à la fête de l'école celle-ci est prévue le 1^{er} juillet.

Fibre :

Madame le Maire a rencontré la technicienne et le responsable des travaux de la société YCONIK chargée de l'implantation et la mise en place de la fibre sur la commune. Cette réunion avait pour but de faire une présentation sur la future la mise en place de nouveaux poteaux et le remplacement de certains.

Concernant les poteaux à remplacer, il y en a 11 à remplacer sur les routes départementales de la commune, et 16 à remplacer sur les routes communales.

Il est nécessaire de créer l'implantation de 23 nouveaux poteaux sur les routes départementales de la commune et de 71 poteaux sur les routes communales.

Les travaux d'installation de ces panneaux ont pris du retard dû à un problème de non-réception d'arrêtés par le Conseil Départemental.

Réunion de voirie :

Madame le Maire a participé, comme tous les ans, à une réunion de voirie 2022 avec les communes de Rogny-les-7-écluses, Villeneuve-les-genêts, Saint-Privé et Champcevais.

Madame le Maire donne lecture de différents devis déjà reçus concernant des travaux de voirie (élargissement du bateau devant l'entrée de la mairie, réfection du chemin des Ruineaux, parking de la petite place derrière l'église, réfection des trottoirs Route de Mézilles). Madame le Maire précise qu'elle a rencontré une autre entreprise et qu'elle est en attente des devis. Ces projets seront mis à l'ordre d jour d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Menuiseries Ancienne cantine :

Madame le Maire donne lecture d'un devis pour le changement des menuiseries en PVC de l'ancienne cantine (salle de sport actuelle). D'autres devis vont être demandés. Ce projet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Feu d'artifices :

Madame le Maire rappelle qu'habituellement, le feu d'artifices est tiré pour la fête nationale du 13 juillet au soir. L'année passée, celui-ci avait été reporté le jour de la fête des voisins au mois de septembre (COVID-19).

Madame le Maire s'adresse à Madame Céline HABAY pour savoir si le comité des fêtes a prévu d'organiser la fête nationale le 13 juillet, n'étant pas sur leur calendrier. Madame Céline HABAY précise que le comité des fêtes attendait de son côté des nouvelles de la commune. Le conseil Municipal décide à l'unanimité de prévoir la fête nationale le 13 juillet au soir avec le tir d'un feu d'artifices.

Randonnée du Pied Levé :

La randonnée du 03 avril s'est bien déroulée avec environ 180 marcheurs.

Tenue du bureau de vote :

Madame le Maire donne lecture du tableau pour la tenue bureau de vote du deuxième tour des élections présidentielles qui se déroulera le dimanche 24 avril prochain.

Adressage :

Madame le Maire demande à la secrétaire de renvoyer un mail concernant l'adressage. Plusieurs habitants ont mal interprété le document envoyé car celui-ci indique 89408 sur la page de garde. Le code postal de la commune (89350) reste inchangé. Le code 89408 correspond au code Insee de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 15.

Claudine PESANT



Céline BARBAULT



François GUYARD



Bruno GOUIN



Jean-Noël SÉRY



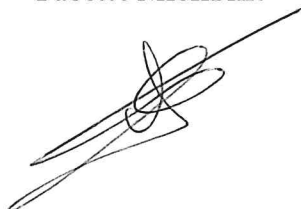
Edouard RANSON



Angéline VAST



Babette NACHBAR



Anita LAISNÉ



Sylvie PROT

